



Calaisis

Pêche au bar : les plaisanciers jugent les mesures de Bruxelles excessives

CALAISIS. Le conseil des ministres européens en charge de la pêche a décidé lors de la réunion du 16 décembre la fermeture de la pêche au bar du 1^{er} janvier au 30 juin (sauf pour les ligneurs et les fileyeurs) et, pour le second trimestre, la limitation à un bar par jour pour la pêche de loisir. Des mesures applicables depuis le 1^{er} janvier mais difficilement acceptables pour les pêcheurs plaisanciers. À Gravelines, Jean Kiffer président de la Fédération nationale

des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) a ainsi répondu à l'invitation de Dominique Viart, président du comité régional, et des représentants des associations de pêcheurs plaisanciers du littoral, dont celles du Calaisis, afin d'évoquer cette mesure.

« Depuis plus de 15 ans que je suis aux affaires, il ne se passe pas une année sans que notre loisir ne soit touché par une mesure le pénalisant mais 2015 bat sans aucun doute

tous les records. Notre fédération est aussi une fédération "plaisance" et la plaisance pèse plus de 2 milliards d'€ dans l'économie du pays et représente plus de 30 000 associations, a expliqué Jean Kiffer. Les mesures prises pour le bar sont incohérentes et dangereuses. Plutôt qu'un bar par jour pourquoi ne pas opter pour une gestion de quotas mensuels ou annuels et une fermeture totale de la pêche durant la période de fraye. Notre proposition a recueilli l'attention d'Alain Cadec député européen président de la commission pêche du Parlement. Nous espérons qu'elle sera retenue car il y va de la survie de notre loisir. »

DANGER

Pour Jean Viart, il y a danger sur l'avenir du loisir : « Là où il y avait des listes d'attente pour les anneaux, il y a aujourd'hui de nombreux bateaux à vendre et qui ne trouvent pas preneur, explique-t-il. Le secteur de la vente des articles de pêche, autre pan de notre économie, pourrait être touché. » La gestion des quotas pourrait se faire par le biais d'un « carnet de pêche » distribué par les associations. ■ J. P. (CLP)

À retrouver sur notre site Internet l'article, du 27 décembre, consacré à la grogne des plaisanciers calaisiens, notamment des associations La Courguinoise, Bars Jo et Loups de mer.



Parmi les associations calaisiennes concernées, Bars Jo, ici quelques semaines après sa création à l'été 2014. PHOTO JEAN-PIERRE BRUNET